

ENSEMBLE CONTRE



l'intimidation!

La population du Québec a montré, au cours des dernières années, une préoccupation particulière à l'égard de l'intimidation. Les conséquences pour les personnes qui en sont victimes et leur entourage ainsi que les appels à l'aide de personnes intimidées, de parents et de proches ont mis en lumière le besoin pressant d'agir de façon concertée pour prévenir et contrer l'intimidation.

Déterminé à lutter contre l'intimidation sous toutes ses formes et à tous les âges, le Gouvernement du Québec a mis en œuvre à l'automne 2014 une vaste démarche partagée par l'ensemble des partis politiques de la province afin de proposer des solutions concrètes et porteuses.

Rassembler et mobiliser l'ensemble des forces vives de la société québécoise dans la réalisation d'un projet commun, dans un contexte de spécialisation de l'action publique et de fragmentation des intérêts, demeurait toutefois un défi de taille. Considérant que l'intimidation est souvent perçue comme un enjeu propre aux relations entre pairs en milieu scolaire, l'édification d'une stratégie globale de lutte à l'intimidation devait pouvoir tenir compte des autres plans d'action qui s'attaquaient déjà aux diverses problématiques associées à ce phénomène, sans diluer leurs particularités ni leurs portées sur le terrain.

Plutôt que prescrire les actions à prendre de manière verticale, le Gouvernement du Québec a choisi d'innover en optant pour une démarche consultative dont l'objectif était de faire émerger le consensus par la base. Une décision courageuse qui impliquait une vaste consultation dont l'issue était bien incertain. Tour de force réussi, en un peu plus d'un an, le plan d'action concerté pour prévenir et contrer l'intimidation 2015-2018 *Ensemble contre l'intimidation, une responsabilité partagée* (plan d'action) est venu concrétiser cet engagement de l'État québécois.

Le lancement du plan d'action, en novembre 2015, est le fruit d'une somme importante de travaux réalisés sous la coordination du ministère de la Famille (Ministère). Parmi ces initiatives, notons un forum sur la lutte contre l'intimidation ayant réuni près de 200 participants, de nombreuses démarches de consultation, des dizaines de mémoires déposés, une journée de réflexion avec des représentants d'organismes autochtones et la rédaction d'un rapport issu d'un comité d'experts sur la cyberintimidation. Ces démarches ont été l'occasion de mieux saisir les diverses réalités auxquelles le plan d'action devait tenir compte dans la modulation des mesures concrètes à mettre en œuvre.

C'est par cette approche innovante, misant sur la complémentarité des acteurs au-delà des intérêts divergents, que le Gouvernement du Québec a su mobiliser rapidement, et de façon durable, ses partenaires autour d'une problématique polymorphe. Le point de rencontre de ces travaux de consultation constitue le socle sur lequel repose le plan d'action. Le plan d'action prône ainsi une approche positive, laquelle reflète la volonté des personnes et des regroupements consultés. Le plan d'action recommande de parler de cybercitoyenneté plutôt que de cyberintimidation, de civisme et de

respect plutôt que d'intimidation, bref, de promouvoir des comportements égalitaires et prosociaux afin d'agir de manière préventive.

Les mesures proposées dans le plan d'action se situent en amont et en appui aux interventions gouvernementales déjà en place ainsi qu'à la législation existante. Les 53 actions mises de l'avant ont été réfléchies de façon à ce qu'elles aient une portée inclusive et qu'elles puissent s'appliquer à diverses réalités tout en soutenant et outillant les acteurs concernés.

Parmi les mesures déployées, le Prix Ensemble contre l'intimidation visant à reconnaître des individus, des organismes ainsi que des acteurs du milieu scolaire, dont les contributions exemplaires illustrent le pouvoir d'action de différentes forces de la société en matière de lutte contre l'intimidation, a mis en lumière l'engagement et la forte mobilisation de la population autour de cet enjeu collectif. Dans la même veine, le programme de soutien financier a fait l'objet d'un engouement sans précédent, récoltant plus de 250 demandes. L'imposante campagne de sensibilisation s'est également soldée par des résultats de performance supérieurs aux normes nationales du secteur publicitaire en termes de notoriété globale (75 % vs 50 %), de compréhension du message (61 % vs 50 %) et d'appréciation (8,5/10 vs 7/10).

La mise en œuvre de ce plan d'action implique la participation de seize ministères et organismes gouvernementaux sous la coordination du Ministère. Bien que toutes réunies sous une même enseigne au départ, la concertation de l'ensemble de ces institutions n'était pas nécessairement gagnée en raison des conditions inhérentes à toute structure gouvernementale nouvellement créée. En fait, la collaboration effective de tous ces membres et entités implique un fort leadership de la part du Ministère et de ses équipes, de même qu'une coordination harmonieuse au niveau administratif. L'opérationnalisation de cette concertation tire parti d'une logique organisationnelle dans laquelle chaque personne concernée par la lutte contre l'intimidation est alimentée par ses pairs grâce aux nombreux comités de travail créés avant et pendant la mise en œuvre du plan d'action. Le succès de la démarche globale repose sur ces structures de travail et leur fréquente animation. La capacité de l'équipe projet à cerner les forces de chacun des membres et les capacités internes des organisations concernées comptent également parmi les facteurs de réussite de ce plan d'action. L'ensemble du processus est guidé par une approche basée sur les résultats et l'adhésion des membres à une vision partagée.

La stratégie québécoise de lutte contre l'intimidation adhère en somme à une vision positive et inclusive du vivre ensemble. Elle répond à une volonté d'inscrire la promotion du civisme et du respect au cœur des préoccupations des citoyennes et des citoyens et du gouvernement qui les représente. L'approche avant-gardiste, mise de l'avant par le gouvernement, saura sans nul doute inspirer d'autres juridictions qui souhaiteraient reproduire cette démarche. Un leadership collaboratif et une mobilisation collective et non partisane autour d'un enjeu bien concret ont été les clefs assurant le succès d'une telle entreprise. Alors que le plan d'action est présentement en plein déploiement, le Gouvernement du Québec table déjà sur la pérennisation de plusieurs mesures développées et s'attend à un bilan positif de l'ensemble du projet. Les résultats provisoires indiquent déjà que la cible était juste et les moyens envisagés fort pertinents.